

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Lloyd George semble prévoir la dissolution de l'Entente. — Angora consent à négocier la paix. — L'Irlande déchirée.

Les premières heures de la semaine qui commence semblent moins vaines que les précédentes.

Les Alliés ont fini par tomber d'accord quant à la réponse à formuler à la dernière note allemande.

Mais plus importants que le fait même de cet accord, plus importants même que les rectifications apportées aux tendancieuses allégations germaniques et que le blâme non déguisé de la manœuvre germano-russe apparaissent les circonstances qui ont précédé l'accord.

Au nom de la Petite-Entente, M. Bratiano a posé, en les termes les plus clairs, la question essentielle : d'après la menace pour la paix de l'Europe que constitue la collusion germano-bolchevique, « ceux qui ont en commun imposé la paix actuelle ont l'obligation impérieuse de maintenir d'une façon inébranlable leur solidarité ».

On ne saurait mieux dire. Et M. Bratiano a été très heureusement inspiré de rappeler que la fidélité à l'esprit de l'Entente est absolument nécessaire pour collaborer avec efficacité à l'œuvre de la paix.

Mais ce maintien de la solidarité des Alliés n'est pas dans le goût de Lloyd George, qui n'aime pas la contradiction, voire la simple résistance : il a répliqué à M. Bratiano avec humeur, avec amertume.

Le Premier Anglais a déclaré en substance :

Je suis tout à fait d'accord avec M. Bratiano. Je pense que l'entente de ceux qui ont consenti pendant la guerre de si lourds sacrifices doit être sauvegardée et qu'elle peut contribuer puissamment à maintenir la paix. Mais je tiens à vous parler avec la franchise de l'amitié. Il faut que cette entente des Alliés n'ait pas d'autre but que de conserver la paix. Je le déclare franchement, au nom de la délégation britannique, si l'Angleterre n'a du côté de ceux qui veulent la paix, qu'ils soient et d'où qu'ils viennent et elle surmontera tous les obstacles qu'elle pourra trouver en chemin.

Ces dernières lignes surtout sont à méditer. Elles sont un avertissement : si les Alliés ne suivent pas docilement, les yeux fermés, en plats valets, les injonctions britanniques, c'en est fait de l'Entente Cordiale !

Depuis fort longtemps, nous avions de fortes raisons de soupçonner que Lloyd George éprouvait plus de sympathies pour les germano-russes que pour l'Entente Cordiale.

Aujourd'hui, nous avons un aveu formel de sa part.

La situation n'est-elle pas beaucoup plus nette et instructive ?

Est-ce un premier pas vers la paix orientale ? Le gouvernement d'Angora vient d'informer les Alliés qu'il consentait à discuter avec eux des conditions de la paix.

Les nationalistes turcs estiment toujours nécessaire de commencer l'évacuation des territoires occupés par les Grecs dès la signature de l'armistice.

Néanmoins, pour bien établir leur volonté de travailler à la paix, ils se déclarent disposés à entamer dès maintenant avec des délégués alliés des négociations en vue de rechercher un terrain d'entente.

En Irlande, le véritable régime de terreur instauré par les rebelles de l'armée républicaine règne toujours, avec tout son cortège d'attentats, de meurtres, de violences de toutes sortes.

Pour protester contre cette agitation militaire, le Labour Party irlandais a essayé d'une nouvelle tactique : il a organisé une grève générale qui a paralysé durant la journée de lundi toute l'Irlande du Sud, et l'a isolée complètement de l'extérieur.

Cette grève de 24 heures constitue un avertissement. Le Labour Party a décidé de la prolonger aussi longtemps qu'il le faudra pour contraindre les

républicains rebelles à cesser leur sanglante opposition.

En attendant, les chefs travaillistes ont pris l'initiative d'une conférence entre les chefs militaires et politiques des deux camps pour essayer de trouver une solution.

D'aucuns espèrent que cette initiative du Labour Party pourrait être couronnée de succès.

M. DAROLLE.

Le discours de M. Poincaré

L'ouverture du Conseil général de la Meuse a fourni à M. Poincaré l'occasion de préciser quelles sont à l'heure actuelle les directives de la France.

Discours de modération et d'énergie ; discours de clairvoyance patriotique et de bon sens, discours d'un chef de gouvernement qui connaît avec exactitude la situation et entend en rester le maître.

La politique présente de la France ne peut s'inspirer que de la stricte application des traités de paix.

Aussi bien, toutes les difficultés actuelles dérivent des manquements de l'Allemagne.

C'est parce que l'Allemagne se refuse aux réparations que de lourds impôts écrasent le contribuable français. Qu'elle paie ce qu'elle doit et nos impôts seront allégés d'autant.

C'est parce que l'Allemagne se refuse au désarmement que les jeunes français vont être astreints à 18 mois de service. Qu'elle désarme, et le séjour à la caserne s'abrèvera.

M. Poincaré a tenu à préciser l'attitude de la France à l'égard des trois problèmes qui dominent la situation.

1^o Après la révélation de l'accord germano-russe, la Conférence de Gênes aurait pu être rompue. La France a tenu à demeurer aux côtés de ses Alliés qui estimaient préférable de poursuivre les travaux. Mais elle ne saurait admettre que des concessions fussent faites à l'Allemagne et à la Russie. Sinon, nous aurons le regret de ne pas continuer notre collaboration à une Conférence dont nous aurons du moins cherché à préparer et à assurer le succès.

2^o Le problème des réparations vient d'entrer dans une phase nouvelle : le Reich refuse d'adhérer aux prescriptions de la Commission des Réparations, il se dérobe.

La date du 31 mai a été arrêtée comme échéance de la mise à l'exécution des réformes demandées. Si l'Allemagne persiste dans son refus, les Alliés devront prendre des mesures de coercition.

Mais il convient de citer textuellement le passage suivant qui est capital :

Si l'Allemagne résiste et si, à l'heure fixée, la commission constate un manquement volontaire, les alliés auront le droit et par conséquent le devoir de prendre, pour protéger leurs intérêts, des mesures qu'il serait sans aucun doute infiniment désirable d'adopter et d'appliquer d'un commun accord entre eux, mais qui, aux termes du traité existent, en cas de besoin, être prises respectivement par chacune des nations intéressées et que l'Allemagne s'est obligée, par le traité de Versailles, à ne pas considérer comme des actes d'hostilité.

Nous souhaitons ardemment de maintenir, en cette occasion capitale, le concours de tous les alliés ; mais nous défendons en pleine indépendance la cause française et nous ne laisserons tomber aucune des armes que nous a données le traité.

Ces paroles ne constituent nullement une menace, mais un simple avertissement : la France ne veut plus être dupe ; l'heure des réalisations a sonné.

3^o Le traité de Rapallo engendre une situation toute nouvelle.

« Les Alliés, dit M. Poincaré, se trouvent certainement en présence d'un des plus formidables problèmes que se soient posés devant eux depuis l'armistice. »

M. Poincaré entrevoit toutes les graves conséquences qui peuvent sortir du traité : « Il apparaît maintenant à tous les yeux une situation politique qui est de nature à compromettre, peut-être à bouleverser l'équilibre européen. »

En un mot, l'accord germano-russe intéresse au plus haut point la paix de l'Europe.

Et M. Poincaré de conclure en ces termes :
Le devoir ? Il apparaît moins clair dans la brume qui enveloppe maintenant les

réalités. Il n'a cependant pas changé : il consiste pour nous tous à ne jamais perdre de vue les intérêts permanents de l'humanité, mais il consiste aussi à regarder la France comme la partie de l'humanité que nous avons avant tout à servir et à défendre non seulement parce que c'est la France que nous devons ce que nous sommes, mais parce que la laisser atteindre ce serait appauvrir et diminuer l'humanité.

Au total, l'heure est grave, l'heure est critique.

Pourtant les difficultés ne sont point telles qu'avec de l'énergie et de la fermeté, la France ne parvienne pas à les surmonter.

M. D.

INFORMATIONS

L'Allemagne maintient le traité germano-russe

Une note officieuse commente la réponse alliée à la note des délégués allemands du 21 avril. La note voit dans cette réponse un compromis entre les puissances, qui désirent, dans l'intérêt de l'Europe, la continuation de la Conférence et les puissances qui placent leurs intérêts particuliers au-dessus de ceux de la communauté.

La note constate que les puissances invitantes ont reconnu à nouveau que des conversations avaient eu lieu entre des membres de la délégation allemande et des membres des autres délégations, au sujet des négociations avec la Russie.

Bons apôtres
Un membre de la délégation allemande à Gênes a déclaré au correspondant du « Times », à propos du pacte de non agression de M. Lloyd George, que l'Allemagne est aussi désireuse des garanties à ce sujet, ayant eu déjà Francfort et trois villes de la région de la Rhur attaquées ! (sic).

Projet d'emprunt allemand à l'étranger

M. Pierpont-Morgan, le financier américain, a accepté l'invitation de la commission des réparations de faire partie du comité d'experts chargé d'étudier et d'établir un rapport sur les conditions dans lesquelles le gouvernement allemand pourrait contracter des emprunts à l'étranger, dont le produit serait appliqué au rachat partiel du capital de la dette des réparations.

La journée de travail allemande est de neuf ou dix heures

La journée de huit heures n'est pas appliquée en Allemagne. Elle n'est, en effet, obligatoire que si les ouvriers n'en décident pas autrement ; mais partout les ouvriers acceptent de faire une ou deux heures supplémentaires, en vue d'augmenter leurs salaires. Ceux-ci varient aujourd'hui de 200 à 300 marks par jour, ce qui équivaut de quatre à six francs.

Le sort de Vilna

L'administration de Vilna a été prise solennellement par la Pologne. Les ministres sont allés de la gare à la porte Ostra Brama, où se trouve le magnifique sanctuaire.

Ils ont été reçus par les représentants du Conseil municipal.

Le cortège s'est rendu ensuite au siège de la commission provisoire du gouvernement où a été signé l'acte remettant l'autorité sur Vilna à la République polonaise.

Parmi les signatures figure à juste titre celle du général Zelygowski. Le drapeau polonais a été hissé sur la Gora Zamkowa, pendant que tonnait le canon.

La Hongrie n'a pas traité avec les Soviets

Le bruit a couru dans certains milieux de la Conférence que la Hongrie aurait signé avec les Soviets un traité analogue à celui qu'ils ont conclu avec l'Allemagne. Le bureau de correspondance hongroise publie à ce sujet le démenti suivant :

« Le bruit absurde qui a été répandu d'une convention militaire avec la Russie est démenti de la façon la plus formelle. »

Les appétits bolchevistes

Le montant des crédits que la délégation bolcheviste se proposait de demander à la Conférence était de 2 milliards de dollars, soit, au cours du jour 21 milliards 500 millions de francs-papier.

Les Soviets font fondre des canons avec les cloches

On confirme que le gouvernement des Soviets a donné l'ordre aux autorités locales de réquisitionner toutes les cloches des églises qui ne seront pas jugées nécessaires par elles, afin de les faire fondre. On se servira du bronze ainsi obtenu pour couler des canons.

Les Soviets continuent à émettre du papier-monnaie

La délégation commerciale russe annonce qu'un décret du gouvernement russe autorise l'émission de billets du Trésor d'une valeur nominale de 5.000 et 10.000 roubles des anciennes émissions.

CHRONIQUE LOCALE

Autour du Conseil général

Comment on fait des dépenses inutiles et comment on peut les éviter ? C'est M. Orliac qui l'a indiqué au Conseil général, dans la séance de mardi.

On sait que les soldats reconnus soutiens de famille font leur service dans la garnison la plus proche de leur domicile. Or, c'est une Commission composée de Conseillers généraux qui accordent la qualité de soutien de famille à ceux qui y ont droit.

Mais il faut que cette Commission se réunisse avant le départ du contingent pour les armées. Les affectations des recrues sont faites par les bureaux du recrutement qui ignorent jusqu'à ce jour encore quels sont les conscrits soutiens de famille ou non : ceux-ci dès lors doivent rejoindre leur régiment qui est toujours éloigné de leur domicile.

Si la Commission ne se réunit pas avant le départ des recrues, le résultat sera le suivant : les soutiens de famille iront prendre leur place dans les régiments auxquels ils sont affectés : d'où dépense inutile pour l'Etat.

Ensuite, à peine incorporés dans ce régiment ils seront, conformément à la loi, quand la Commission aura pris sa décision, rappelés dans la garnison la plus rapprochée de leur domicile. D'où dépense nouvelle pour l'Etat.

Comme les voyages coûtent cher, comme les soutiens de famille sont assez nombreux, la dépense serait coquette. C'est pour l'éviter que la Commission des soutiens de famille du Conseil général a été invitée à se réunir d'urgence.

Il est temps, en effet, car le premier contingent des recrues partira dans quelques jours.

On voit, comment, des dépenses peuvent être engagées inutilement, par l'oubli d'une convocation opportune. Et comme il n'y a pas d'économies ridicules, M. Orliac a eu raison de rappeler à leur rôle les membres de la susdite Commission.

LOUIS BONNET.

Vœux de prompt rétablissement

La Dépêche de ce jour publie l'entrefilet suivant :

A la suite d'une douloureuse maladie, notre distingué confrère M. A. Coueslant, a subi, mardi matin, une opération chirurgicale, pratiquée par M. le docteur Rougier, à l'hôpital de Cahors.

Nous avons appris avec plaisir que le malade était aussi bien que possible, mardi soir.

Nous adressons à notre confrère nos vœux bien sincères de prompt et complète guérison. — A. G.

En remerciant notre excellent confrère Gau de son aimable entrefilet, nous croyons devoir ajouter, pour répondre aux nombreux amis qui ont bien voulu s'intéresser à l'état de notre cher Directeur, qu'aujourd'hui tout fait espérer une guérison certaine et prochaine.

C'est le vœu que de tout cœur, nous formulons, au nom du personnel de l'imprimerie du Journal du Lot et des nombreux amis qui nous ont prié de le faire.

L. B.

Ancienneté

Le rang d'ancienneté du sous-lieutenant Lannes, officier de complément au 7^e d'infanterie, est fixé au 22 mars 1919 ; le rang d'ancienneté de M. Laburthe sous-lieutenant de territoriale au 7^e est fixé au 8 mars 1919 ; le rang d'ancienneté de M. Lespérut, lieutenant de territoriale au 7^e est fixé au 28 novembre 1916.

Justice de paix

M. Lauvel est nommé suppléant du juge de paix à Payrac.

Perception

Par arrêté du Ministre des Finances en date du 31 mars 1922, M. Troupel, ex-aspirant au 11^e régiment d'infanterie, est nommé à la perception de Servance (Hte-Saône), 3^e classe en application de l'article 5 du décret du 25 février 1921 (1^{er} tour).

Nous adressons nos félicitations à M. Troupel.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur est décernée aux cantonniers du Lot dont les noms suivent :

MM. Pichourailles (Jean), ex-cantonnier chef à Cahors.
Pézet (Jean), cantonnier chef à St-Chels.
Lacac (Pierre), ex-cantonnier à Gagnac.

Montal (Henri), cantonnier à Cardaillac.
Bordes (Frédéric), cantonnier à Lacamouret.
Olivier (Henri-Jules-Daniel), cantonnier à Marcihauc.
Chassaing (François), cantonnier à Souillac.

Gib-rgues' (Léon), cantonnier à Cours.
Engilbert (Edouard), cantonnier à Fontanes-Lunegarde.
Rougé (Jean-Pierre), cantonnier à Laharthe (commune de Belmont-Sainte-Foi).

Delfour (Emile-Marcelin), ex-cantonnier à Théminettes.
Nos félicitations.

Artistes français

Dans notre dernier numéro, nous adressons nos félicitations à M. Beceur, professeur de dessin au lycée Gambetta, pour le succès qu'il vient de remporter au Musée des artistes français. Il faut lire au « Salon des Artistes français » grand Palais des Champs Elysées, Paris.

L'artiste a été reçu dans la section de peinture avec un tableau intitulé « vieux mendiant ».

Le modèle a été choisi à Cahors. Nous signalons à ce sujet, que M. Beceur expose chez M. Nouyrt, Boulevard Gambetta.

Nous renouvelons à M. Beceur, nos félicitations.

Postes

Sont nommés receveurs : M. Court à Sauzet ; M. Prat-Marty, à Montcuq ; M. Barthe, à Luzech ; M. Laval, à Frayssinet.

Service téléphonique

Les bureaux de Mercuès, Duravel, Touzac, Soturac seront ouverts au service téléphonique le 1^{er} mai 1922.

Quercimirobolantes

C'est l'épithète créée par les lotois de Paris pour désigner les matinées des « Cadets du Quercy. »

La dernière réunion mensuelle du printemps aura lieu le dimanche 7 mai. Allez-y, vous vous y amusez follement.

Au programme : « Gros chagrin » de Courteline, interprété par Mme Michel de Pôdeon et Mme Harnold du Palais-Royal.

Le Secrétaire général, A. BLADINÈRES.

En Rhénanie

Dans la nuit du 24 au 25, dans la zone belge, sur le territoire d'Aix-la-Chapelle, l'adjudant Ducaquier, appartenant au 7^e régiment de ligne, en garnison dans cette ville, rentrait vers minuit à son logement, situé au

centre de la ville, lorsque, arrivé dans la Damberstrasse, il croisa un groupe d'une dizaine de jeunes gens allemands. Ceux-ci, sans mot dire, se jetèrent sur lui, le rouèrent de coups et le laissèrent évanouir dans la rue. Les agresseurs furent mis en fuite par des soldats accourus aux cris poussés par la victime. L'adjudant fut conduit à la caserne où il reçut immédiatement les premiers soins. A l'infirmerie, l'examen médical a relevé sur la victime, affaiblie par une forte hémorragie, deux blessures produites par un couteau.

CHRONIQUE SPORTIVE

AU SUJET DE DEUX MATCHES DE RUGBY

On nous prie d'insérer :
J'apprends que « l'Aviron Cadurcien » et le « Compound Club » ont eu l'heureuse idée de faire rencontrer leurs équipes 1^{re} et 2^{es}, au terrain du Stade Desprats, dimanche prochain 30 avril.

Cette double rencontre était nécessaire à divers points de vue.

Tout d'abord, elle prouve que les deux sociétés n'ont entre elles aucun dissension, ce qui est bien, et aussi qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, une entente heureuse et féconde n'est plus impossible. Cahors ne possède pas les éléments suffisants pour alimenter deux sociétés sportives. Le chiffre de sa population lui interdit un tel luxe. Espérons donc que demain une union parfaite réunira les deux concurrents d'hier. C'est grâce à cette union que notre ville connaîtra les beaux matches de rugby, les belles séances d'athlétisme et pourra rivaliser, dans les championnats à venir, avec les sociétés prospères des cités voisines.

Les matches du 30 avril étaient donc nécessaires.

Ainsi qu'une note de la Commission parue dans le Journal du Lot le disait, les résultats de la rencontre importent peu, le geste suffit.

Il n'est pas toutefois interdit de se livrer à des pronostics.

L'équipe première compoudiste vaut, à mon avis, celle de l'Aviron. Le 15 rouge et noir présentera une série d'individus sportifs remarquables et d'ouverture (Dupuy) ayant appartenu au « Stade Français » joueur puissant et scientifique qui connaît à fond le jeu du ballon ovale, et « azime » brillamment en action, deux avants redoutables, (Barbier et Delpy) dont l'un fit partie de « Stade St-Gaudin » et l'autre du C. A. Bristve champion du Limousin 1^{re} série 1920-1921 ; un excellent talonneur, Gayerrie, du « Stade Toulousain » etc... etc.

À ces athlètes, l'adversaire oppose un quinze qui ne peut, par ses individualités, revendiquer des titres aussi brillants. Le team de l'Aviron est exclusivement ou à peu près, composé de jeunes cadurciens, dont l'éducation physique a été faite sur place. Sans doute leur jeu a la tendance nette de devenir un jeu d'équipe, et les sportifs, dont je suis, ont constaté depuis l'ouverture de la saison, une homogénéité plus stricte dans ce 15, mais il ne possède point encore beaucoup de combinaisons et manque d'entraîneurs. Il supplée à ce lourd handicap, par une adresse et une vitesse sérieuse qui rendent leurs lignes arrières redoutables.

Le match nul ou d'un faible résultat semblerait s'imposer entre ces deux équipes. N'ont-elles pas, d'ailleurs, l'une et l'autre, malgré leurs séries différentes, obtenu quelques jolis succès contre des équipes de 2^e et même de 1^{re} série ?

Quant aux deuxièmes équipes, les renseignements apportés dans l'une et dans l'autre ne permettent pas de pronostiquer à coup sûr.

Quoi qu'il en soit le public sportif de Cahors ne sera pas, dimanche, car il assistera à deux belles parties, surtout si elles sont arbitrées comme elles doivent l'être, et on nous affirme que le nécessaire est fait à cet égard.

AVIRON CADURCIEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Les membres de l'Aviron sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu au siège social, vendredi 27 avril à 8 h 1/2.

Ordre du jour : Matches du 30 avril.

CRITERIUM DE FRANCE DE TENNIS

Dimanche 23 avril s'est joué sur le terrain du T. C. cadurcien un match comptant pour le Critérium de France entre les équipes du Spider Sporting Club de Toulouse et du T. C. de Cahors.

La pluie persistante a gâché cette manifestation sportive du plus grand intérêt. Au bout d'une heure le terrain transformé en marécage était à peu près impraticable. Pourtant des parties furent jouées et si les Cadurciens ne purent gagner ils fournirent une bonne défense et firent souvent de très jolies choses.

Prévoyant le mauvais temps, le Spider n'avait déplacé que 3 joueurs : MM. Gérard, L. Muraire et le docteur St-Pol, le nouveau et sympathique président du Comité de Tennis des Pyrénées.

Les sportsmen qui n'avaient pas hésité à venir au Terrain des Jardins malgré la pluie n'eurent pas à regretter leur décision. Ils assistèrent en effet à la belle démonstration de tennis qui leur fut faite par Gérard, le souple et ardent champion régional des Pyrénées en 1921. Dans sa partie avec notre comingman Georges Pélissier, il fut très intéressant tant par la sûreté de la défense que par le brillant de son attaque. En compagnie de L. Muraire, il triompha également de la paire cadurcienne Georges et Bernard Ségué.

L. Muraire rencontra P. Pélissier, un adversaire très courageux disputant sa chance avec acharnement.

La dernière partie entre le docteur St-Pol et C. Plancaussagne fut moins ardente mais très serrée. Le représentant toulousain fut par moment en difficulté.

L'impression d'ensemble qui se dégage est forte, encourageante. En continuant de

travailler pendant la saison d'été qui commence seulement le 1. C. C. pourra récolter quelques succès et figurer en très bonne place dans le classement régional.

Les couleurs caducariennes seront représentées le 7 mai à Toulouse au championnat international des Pyrénées, le 14 mai au championnat régional des Pyrénées, le 10 juin à St Gaudens au championnat fédéral de la 17^e région et le T. C. C. élabore déjà l'organisation en septembre prochain d'un grand tournoi qui amènera dans notre ville des touristes en très grand nombre.

Résultats techniques : Le Spider gagne par 4 points à 3.

Géraud-Muraire bat G. et B. Ségué, 6-2, 6-2. L. Muraire bat P. Pélissier 6-2, 6-1. St-Pol bat C. Planassagne 6-2, 8-6. G. Durand bat Cabé W. O. J. Lagasque bat H. Muraire W. O. Pélissier frères bat Cabé-St-Pol W. O.

Conseil général du Lot

Séance du 25 avril 1922

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. de Monzie, M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Bouat, Claret, Valat, Lacaze déposent le vœu suivant :

« Le Conseil général du Lot, se reportant au vœu émis dans sa session de septembre 1921, relatif à la distribution du courrier le dimanche dans les campagnes, vœu que les Pouvoirs Publics n'ont que partiellement réalisé.

« Considérant que la restriction de cette mesure limitant aux bourgs d'au moins cent habitants le bénéfice de cette distribution, constitue une fâcheuse inégalité et cause une gêne sérieuse à un grand nombre de ruraux privés de lettres et de journaux, le seul jour où ils aient le loisir nécessaire à la lecture et à la correspondance.

« Considérant, au surplus, que la Commission d'Agriculture de la Chambre, saisie de la question, a, sur la proposition de M. Henri Lanier, invité à l'unanimité le Gouvernement à rétablir la distribution postale du dimanche dans toutes les communes de France sans restriction.

Renouvellement du vœu sus-indiqué dans le sens de la proposition Lanier et demande que tout en respectant la loi sur le repos hebdomadaire, l'Administration des Postes donne satisfaction dans le plus bref délai, à tous les habitants de nos campagnes. »

Le vœu est adopté sans observations.

Un vœu de M. Miquel tendant à fixer à 1 an la durée du service militaire est adopté. M. le Préfet avait posé la question préalable, mais le Conseil a passé outre.

M. Orlicac fait observer que la Commission chargée d'examiner les demandes de soutiens de famille ne s'est pas réunie et que les recrues vont partir. Il demande que cette Commission se réunisse au plus tôt, car les soutiens de famille qui doivent faire leur service dans la garnison la plus proche de leur résidence, partiront avec le contingent. Puis, il faudra les faire revenir. D'où dépenses inutiles.

Sur observations présentées, M. le Préfet déclare que chaque fois que les Maires lui en font la demande, il accordera prolongation d'ouverture de débits de boissons dans les campagnes, les jours de marché, de foire, de fête.

Un vœu de MM. Coulon et de Lapize tendant à ce que la chasse aux sangliers soit ouverte en tout temps est adopté.

MM. Bouat, Laparra et Pezet déposent le vœu suivant, qui est adopté.

Le Conseil général du Lot, Considérant l'importance primordiale de l'irrigation dans les vallées du département du Lot, notamment pour le développement de la production de denrées maraichères, denrées dont le pays est alimenté par les régions avoisinantes.

Considérant que l'Office Agricole avait inscrit à son budget de 1921 un crédit tendant à encourager la constitution de groupements ayant pour but l'arrosage.

Considérant que l'Office pourrait prélever les crédits nécessaires pour l'installation d'une station expérimentale de pompage.

Considérant que les Compagnies de chemin de fer de l'Orléans et du Midi sont prêtes à encourager des expériences de cette nature.

Considérant que le Conseil général a intérêt à encourager toutes ces bonnes volontés, décide :

D'ouvrir au budget supplémentaire un crédit de 2.000 fr. destiné à faciliter les expériences de démonstrations pratiques d'arrosage que l'Office Agricole pourra organiser.

M. Jarde propose de voter une bourse en faveur d'un enfant sourd-muet pour l'Institut des sourds-muets d'Albi. Adopté.

Il propose de voter la somme de 111 fr. 10 en faveur du vétérinaire départemental pour l'exercice de novembre à décembre 1921. Adopté.

M. Jarde propose que l'ouverture de la chasse soit fixée au 1^{er} dimanche de septembre et la fermeture au dernier dimanche de janvier. Adopté.

M. Orlicac demande la suppression de la chasse à la bécasse au mois de mars ; toutefois, cette chasse pourrait être autorisée dans l'arrondissement de Figeac.

MM. Jarde et Fontanille protestent en disant qu'on ne comprendrait pas cette exception en faveur d'un arrondissement. M. Jarde propose que la chasse à la bécasse soit autorisée du 1^{er} au 20 mars.

Cette proposition est adoptée. Le Conseil décide que la prochaine session du Conseil général aura lieu le 25 septembre.

Le Conseil s'occupe de la question du sanatorium de Montfaucon, pour les tuberculeux. On sait que le département de la Gironde a demandé à envoyer ses malades tuberculeux dans ce sanatorium. Le département du Lot offrirait la dévolution de cet établissement à la Gironde, à la condition qu'il fût réservé au Lot 70 lits environ. M. le Préfet est invité à s'entendre, à ce sujet, avec son collègue de la Gironde.

Sur la proposition de M. Bouat, une somme de 1.000 francs est votée pour l'organisation d'un cours technique professionnel d'apprentis garçons et filles, à Cahors.

Un secours de 500 francs est voté en faveur de Mme Robertie, veuve d'un cantonnier et en faveur d'un ancien cantonnier dont la situation, par suite de son état de santé, est malheureuse.

M. de Monzie remercie M. Aragnol, ingénieur en chef, du dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions et de l'intérêt qu'il manifeste envers ses subordonnés. M. de Monzie profite de cette occasion pour saluer l'arrivée dans notre département de deux nouveaux ingénieurs MM. Cazes et Audeilhan.

M. Filhol émet un vœu que les trains qui existaient avant la guerre sur la ligne Cahors-Libos soient rétablis. Adopté.

M. Valat propose d'accepter le prix de 1.865 fr. fixé pour le bail de la caserne de gendarmerie de Vayrac. Adopté.

M. Claret demande au Conseil de voter une subvention de 200 fr. pour l'érection d'un monument à la mémoire des héros de Verdun. Adopté.

M. Orlicac propose de voter un crédit de 3.000 francs en faveur de l'œuvre pour les enfants tuberculeux. Adopté.

M. Limes donne communication de divers rapports sur la question de la vicinalité, et du règlement administratif concernant le salaire, les retraits des cantonniers départementaux.

M. Limes propose l'assimilation des cantonniers départementaux, aux cantonniers de l'Etat au point de vue salaire. Cette assimilation entraînera une dépense annuelle de 140.000 fr.

Renvoyé à la Commission des finances avec avis favorable.

En outre, les congés obligatoires non payés de 2 mois imposés aux cantonniers sont supprimés, mais des congés pourront être donnés à ceux qui en feront la demande. Adopté.

MM. Lacaze et Guilhem émettent le vœu qu'un arrêté soit établi au lieu dit du Salinier, commune de Fontaines, sur la ligne de Cahors à Montauban. Adopté.

Le Conseil émet le vœu que les écoles des chefs-lieux de canton du département soient dotées par le ministère d'appareils cinématographiques qui seraient mis périodiquement à la disposition de toutes les écoles du canton.

M. le docteur Rouma voudrait que soit hâté l'établissement d'un bac entre les communes de Pescadoire et de Lagardelle. Un vœu dans ce sens est émis.

Le crédit de 13.300 fr. pour permettre de majorer les retraites des cantonniers et de leurs veuves d'une somme de 50 francs est porté à 26.000 francs.

M. Limes propose de voter un cré-

dit pour l'aménagement de traverses dans diverses communes, Creysse, Cazals, Sérignac, Strenquels, Rignac, Miars. Adopté.

M. Miquel demande que le Conseil vote un crédit pour réparations à effectuer dans un chemin de la commune de Lucech. Renvoyé à la session d'août.

M. Pradines propose de voter la somme de 83.636 fr. pour l'aménagement des divisions de la Préfecture, de l'Inspection académique, de l'agrandissement des appartements privés et de l'escalier des bureaux. Renvoyé à la Commission des Finances.

M. Lacaze propose de voter les crédits nécessaires pour les réparations au Tribunal de Cahors et l'installation de l'éclairage électrique. Adopté.

M. Jarde dépose le vœu suivant : « Considérant que les eaux du Lot et de certains de ses affluents sont périodiquement polluées par suite du nettoyage des bassins d'usines ; considérant qu'un vœu a été émis à une session précédente pour qu'une invitation pressante fût faite aux intéressés de se conformer aux règlements régissant la matière ;

« Considérant que la réponse faite ne donne pas satisfaction et que les lois et décrets doivent être appliqués, quelle que soit la dépense qui en résultera pour ceux qui s'y trouvent assujettis ;

« Considérant que, d'après l'avis des personnes compétentes, les résidus, dans le courant des rivières, entourant comme d'une gangue gluante les œufs des poissons, les empêchent d'éclore et qu'une vaste destruction en est le résultat ;

« Considérant qu'il est à craindre que la dépollution des rivières soit totale à brève échéance, les poissons étant empoisonnés et les œufs détruits ;

« Le Conseil général émet le vœu pressant que diligence soit faite pour mettre fin à ces empoisonnements et que les propriétaires d'usines soient mis en demeure, dans le plus bref délai, de faire les travaux nécessaires pour cela ;

« Demande, en outre, et en attendant ces travaux, que défense formelle soit faite de déverser le contenu des bassins pendant la période du frai. »

Ce vœu est adopté. Le Conseil émet le vœu que la pêche à la ligne flottante (c'est-à-dire tenue en main), soit autorisée dans les rivières du Lot et de la Dordogne pendant l'interdiction de la pêche.

La séance est suspendue à 5 h. 1/2. Elle est reprise à 6 heures.

Le Conseil examine une série de demandes tendant à la création de nouvelles lignes d'autobus. La plupart de ces demandes sont renvoyées en août.

M. Coulon demande qu'on décide que la subvention départementale sera allouée à l'entrepreneur de l'autobus qui, 7 fois par mois, établira un service de Labastide à Gourdon par St-Germain. Renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 7 heures 1/2. Séance de nuit

La séance est ouverte à 9 heures. On revient à la question des autobus. Il s'agit de créer des raccourcis. La proposition de M. Coulon est adoptée.

M. Valat fait voter une modification au trajet de l'autobus Cahors à Montcuq.

M. Claret parle en faveur du raccourcissement de l'autobus de Souillac à la Dordogne.

M. Delpon réclame avec énergie l'établissement d'un autobus qui ferait le trajet de Lacapelle, Livernon à Labastide-Murat et Cahors. Un entrepreneur est prêt à assurer ce service qu'on pourrait établir — de façon à faire un essai, — pendant 6 mois. L'entrepreneur se contenterait de la subvention départementale. Adopté.

M. Miquel voudrait qu'un service d'autobus fut établi les jours de foire et marchés de Cahors à Sauzet. Renvoyé en septembre.

M. Limes donne communication de classement des divers chemins vicinaux. Approuvé.

Le Conseil s'occupe de la question relative au tramway de St-Céré à Bretenoux dont l'exploitation est abandonnée par les entrepreneurs et qui va être à la charge du département.

M. Limes dit que le département devrait charger le Préfet de se mettre en rapport avec les concessionnaires pour le rachat de cette ligne. La Commission départementale sera chargée d'examiner la question.

La séance est suspendue à minuit. Elle est reprise à minuit et demi.

M. Tassart donne communication du projet du budget supplémentaire de l'exercice 1922.

Il se boucle par un excédent de recettes de 105.723 fr. 86.

La séance est levée à 1 heure. La session est close.

Bégoux-Cahors
Diane St-Martin. — Une battue aux sangliers est organisée pour le dimanche 30 avril.

Rendez-vous à Arcambal à 8 h. 30. Apporter le repas de midi.

Lucech
Au conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire samedi dernier à 9 heures du soir.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, le Conseil aborde un ordre du jour très chargé.

A la demande du préfet il accorde la moitié de l'indemnité de résidence et de logement aux professeurs de l'E. P. S.

Il approuve le projet d'assainissement des locaux et dépendances de l'E. P. S. Les travaux seront exécutés dans le plus bref délai.

Il demande au Conseil général la transformation en route départementale du chemin des Cévennes qui longe la rive gauche du Lot par le Pesquié et St-Vincent. Cela facilitera la communication, aujourdhui impossible avec les poids lourds, des communes de la rive gauche avec le chef-lieu du département. Les ponts qui franchissent la rivière sont trop faibles et ne peuvent supporter que 300 kilos de charge.

Le cantonnier communal pratiquera d'urgence les saignées sur les accotements des chemins ruraux où séjourne l'eau des pluies.

Il ordonne l'exécution de l'arrêté municipal interdisant les dépôts dans les rues, places et promenades de la ville. Le garde champêtre assurera une surveillance active et relèvera impitoyablement les contraventions.

Les propriétaires qui ont déposé sur le quai de l'église la terre du cimetière provenant de la construction de caveaux devront l'enlever. Des ouvriers seront mis à leur disposition pour le chargement.

La réfection et la construction des murs de clôture du cimetière vont être exécutés : coût 5.250 francs.

Le loyer du garage du corbillard sera désormais de 100 francs au lieu de 60.

La contribution communale pour la levée de la boîte mobile à la gare de Lucech est fixée à 55 francs.

Le Conseil décide de mettre à l'étude un projet d'induction des eaux du Lot qui permettra de donner des concessions aux habitants.

Il fixe aux environs du 25 juin prochain l'inauguration du monument aux morts de la guerre.

Le prix pour le creusement des fosses dans le cimetière est fixé à 20 francs par fosse. Les indigents paieront seulement 15 francs.

Les travaux abandonnés pour l'entrepreneur à la mairie et à la gendarmerie, vont être repris incessamment. Pouvait être donné à M. le maire à ce sujet.

Le Conseil maintient la zone de distributions gratuites des télégrammes. La commune étant onéreuse des frais de distribution dans l'agglomération principale, le maire s'entendra avec les Postes à cet effet.

M. le maire est autorisé à faire l'acquisition d'un nouveau drapeau communal.

Une lampe électrique sera installée au bureau de Rondelet, section de Pages. On décide de procéder immédiatement aux réparations urgentes de l'église de Lucech.

Une demande de subvention pour construction de trottoirs dans la traverse de la ville en bordure du G. 8 est adressée au Conseil général.

Avis favorable est donné à la création de l'enseignement post-scolaire agricole à l'E. P. S. et le Conseil regrette, en raison des charges financières de la commune, de ne pouvoir prendre à sa charge les frais de cette nouvelle organisation.

M. le maire communique au Conseil une longue lettre adressée au Président de la République par une personne de Lucech qui se plaint de l'observation des lois et règlements concernant l'hygiène et la salubrité publique. Il sera répondu comme il convient à cette requête qui présente quelques exagérations et des inexactitudes marquées.

Comme suite à une pétition des habitants de Miran pour la réfection du chemin de Misseré à Crayssac, le Conseil examinera sur place l'état des lieux et se transportera sur le Causse le 7 mai 1922.

Le Conseil charge le secrétaire de la mairie de communiquer à la presse le compte rendu des séances.

Et c'est fini. Nos édiles se retirent à minuit passé.

combien se monte votre petite note ?

Et tandis qu'un des maçons cherchait sous sa blouse le papier gris-bleu, masculin, couvert d'une écriture maladroite, où les journées de travail étaient relevées, le baron se disait : Quel est le chiffre de cette infernale note ? Combien ai-je dans mon tiroir ? Resterai-je en affront devant ces gens ?

Il prit le papier et lut : trois cent soixante et un francs quatre-vingt-dix. Cette somme insignifiante lui parut formidable, fantastique. Comme ça coûte cher ces murs à réparer ! Qu'avait-il encore à sa disposition ? Comme il ne comptait jamais, ni pour recevoir, ni pour donner, il ne savait rien de ce qu'il pouvait avoir d'argent à la maison. Ce fut sous le coup d'une véritable souffrance qu'il fit entrer les maçons dans le vestibule et qu'il passa dans son cabinet.

Il ouvrit son tiroir et rassembla les louis épars pêle-mêle, avec des clefs, des couteaux de poche et quelques menus ustensiles de chasse. Il lui semblait qu'il y en avait bien peu ! Il compta, un, deux, trois, quatre... huit, douze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf... Il retira les couteaux, les autres objets... dix-sept... Il sortit le tiroir et le vida tout à fait... dix-sept... C'était bien dix-sept, pas un de plus : il manquait 21 fr. 90 ! Ses tempes battaient ! Il avait, dans son tiroir, oublié son gousset ! Il y porta une main fébrile... dix-huit ! Et même quelque monnaie, deux

Caillac
Union sportive. — L'Union sportive Caillacoise s'est transportée dimanche dernier à Prayssac pour un match amical de revanche avec la société de football de cette ville. Quand nos équipiers arrivèrent sur le terrain, ils ne trouvèrent pas d'adversaires ! Il est vrai que le temps était incertain et la terre détrempée. Au siège du Stade Prayssacois on leur dit qu'en raison de la boue, on ne croyait pas que l'équipe de Caillac se déplaçât et que rien n'avait été fait pour les recevoir.

C'est regrettable ; les dépenses furent faites en vain. Il semble qu'on aurait dû avertir à temps notre société. La soirée a été belle. Nos joueurs, à leur retour de Prayssac, sont allés s'entraîner sur leur terrain de jeu, mais très mécontents de leur déconvenue.

Banquet. — Pour clôturer la saison de football, notre société sportive se réunira samedi soir, 29 courant, en un banquet fraternel servi au café Nadal et présidé par M. Delrieu. Vingt-deux membres sont inscrits. Un bal suivra la fête. Tout fait prévoir une belle soirée.

La foire. — La foire du 25 avril a été dérangée par le mauvais temps. Aussi n'a-t-elle pas été des plus brillantes.

On cite : Foireil : Bœufs d'attelage, de 2.800 à 3.500 fr. la paire.

Vaches, de 1.800 à 2.500 fr.

Marché : Poules, 3 fr. 50 le 1/2 kil. ; chevreau, 1 fr. 50 ; les œufs en baisse à 2 fr. 25 la douzaine.

Halle aux grains : Peu d'apports ; Blé, 52 à 60 fr. l'hectolitre ; avoine, de 32 à 35 fr. ; pommes de terre, 35 à 40 fr.

Jardinage abondant, mais à des prix élevés. Beaucoup de monde malgré la pluie.

Gourdon
Conseil Municipal. — Réunion extraordinaire le 30 Avril, à 2 h. du soir.

Ordre du jour : 1^o Assistance médicale gratuite ; 2^o Demandes diverses de subvention ; 3^o Lettre de M. le Préfet au sujet de la demande de création à Gourdon d'un magasin de livraison des tabacs en feuilles ; 4^o Devis des réparations à exécuter aux bâtiments scolaires ; 5^o Ecole supérieure (réalisation du projet et aménagement de l'école actuelle en salle de conférences et installation des baignoires) ; 7^o Soutien de familles (classe 1922) ; 8^o Assistance aux femmes en couches ; 9^o Frais d'entretien d'un aliéné à l'asile de Leyme.

Nécrologie. — Dimanche dernier une foule nombreuse et attristée accompagnait à sa dernière demeure Mme Rigal, du Mont-Saint-Jean, âgée de 50 ans, décédée à la suite d'une opération chirurgicale qui fut pratiquée à Cahors.

Mme Rigal était parmi nous depuis peu. Son mari et elle avaient quitté Paris pour acheter la maison et la propriété de Mme Calmeille.

Nous adressons à son mari et à toute la famille nos cordiales condoléances.

Mardi soir notre compatriote M. Gigneste père, boucher, âgé de 56 ans est mort d'une maladie de foie.

Ses obsèques auront lieu vendredi matin à 10 heures.

Nous prions sa dame, ses fils et ses parents, d'agréer nos sincères condoléances.

Salviac
Retraites ouvrières. — MM. les titulaires des retraites ouvrières et paysannes sont priés de retirer du secrétariat de la mairie leur titre de pension avec leur certificat de vie les 1^{er} et 2^{es} mai 1922 de 11 heures à midi.

Grave incendie à Malaga

De Malaga : Un grave incendie a éclaté dans l'édifice de douane qui contient les logements du gouvernement civil, la Trésorerie des finances, les bureaux du conseil général et la direction de la police.

Le feu a envahi immédiatement les escaliers, détruisant ainsi la seule issue par laquelle les malheureuses familles pouvaient fuir. La plupart des habitants n'avaient pu être secourus, sont morts carbonisés.

Paris, 11 h. 40.

Le Conseil suprême

Dans les milieux politiques, on croit que M. Poincaré accepterait en principe la proposition de Lloyd George tendant à réunir le Conseil Suprême à Gènes.

Toutefois, il lui serait impossible de se rendre à Gènes avant le retour de M. Millerand.

M. Poincaré préférerait que cette réunion de Conseil Suprême eût lieu à Paris.

Imp. COUÉSIANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. PAROLLE

AUTOUR DE LA CONFÉRENCE

Séance plénière

De Gènes : On croit que la Conférence sera convoquée au début de la semaine prochaine pour tenir une deuxième séance plénière destinée à entériner les résultats des travaux accomplis par les Commissions.

Négociations Tchéco-Allemandes
De Gènes : M. Benès, délégué de la Tchéco-Slovaquie, a eu hier une longue conférence avec le Chancelier Wirth. Ils ont discuté un pacte de non-agression et un traité de commerce entre l'Allemagne et la Tchéco-Slovaquie.

Les relations Germaino-Russes
De Berlin : Les relations diplomatiques vont reprendre entre l'Allemagne et la Russie.

Krassine serait désigné comme ambassadeur russe à Berlin.

Le représentant de l'Allemagne à Moscou serait le professeur Wienenfeld.

Vers un ajournement ?
De Gènes : Certains plénipotentiaires émettent l'opinion que la meilleure solution des difficultés présentes consisterait à ajourner la Conférence à 6 mois, car à l'heure actuelle, les problèmes n'ont pas été suffisamment étudiés.

L'incendie de Malaga
De Malaga : Le nombre des victimes de l'incendie d'hier se monte à 60 morts et une centaine de blessés.

Le palais du gouverneur a été détruit.

En Irlande
De Dublin : La guerre civile continue en Irlande. Le général O'Neil a été tué hier d'un coup de fusil alors qu'il procédait à une perquisition dans la ferme Bandon.

La rupture des pourparlers entre Sir Graig et M. Collins paraît imminente.

— Oui, je mange comme six, mais j'ai une bonne digestion, car je bois du Kneipp en guise de café !

1 fr. 25 le paquet de 250 gr., dans les bonnes épiceries, ou contre mandat de 1 fr. 25. Une KNEIPP, Jursy (Seine-et-Oise).

MOBILIER A VENDRE

S'adresser à M. JUSTY
Rue Brives, CAHORS

ETUDE
DE
M^e Georges FONTANGES
Docteur en Droit
Avocat-Avoué à Figeac
Avenue de la Gare
Successor de son père

EXTRAIT

d'un
JUGEMENT DE DIVORCE

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 17 Avril 1919)

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de première instance de l'arrondissement de Figeac (Lot), le premier décembre mil neuf cent vingt-un, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur Ferdinand DECLERCQ, ouvrier terrassier, demeurant et domicilié à Bagnac (Lot),

Et : Madame Marie POUGAY-ROUX, son épouse, domiciliée de droit avec son mari, mais résidant de fait, rue du Claux, à Figeac (Lot),

Il a été prononcé que le divorce a été prononcé entre les époux DECLERCQ-POUGAY-ROUX, au bénéfice du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme, qui a été condamnée aux entiers dépens.

Pour extrait :
Figeac, le vingt avril mil neuf cent vingt-deux.

G. FONTANGES, avoué.

ÉTRANGE FORTUNE

DE
CUNISSET-CARNOT

III

En attendant, il fallait trouver la somme réclamée par le tapissier. C'était la première fois de sa vie que Sixte se voyait en face d'un problème de cet ordre, et il était tout décontenancé. Comment faire ? Il pensa d'abord à envoyer son valet de chambre demander 4.000 francs à l'un de ses amis du voisinage, à l'un de ses commensaux habituels, M. de Meilly, M. de Cercey, M. de Gissey ou M. de Sertot ; mais il avait si souvent vanté devant ces messieurs les talents financiers de Gaudot, son exactitude, son habileté, qu'il craignait les plaisanteries s'il racontait le cas. D'un autre côté, demander comme cela 4.000 fr. sans explication semblerait évidemment au préteur l'aveu d'une situation bien... singulière. Comment donc sortir de là ? Sixte ne résolut pas la difficulté ; il remit au lendemain, avec son insouciance habituelle, en se disant que, très certainement, le courrier lui annoncerait le retour de Gaudot, si même celui-ci n'arrivait pas en personne, sans s'être annoncé, comme il avait

déjà fait pour plusieurs de ses absences. Aucune, il est vrai, n'avait été aussi longue.

Pourtant, le baron était préoccupé. Il y avait là dedans un petit mystère que lui taquinait. « Pas de Marléy, pas de Remilly dans les Landes », comment l'incomparable Gaudot avait-il commis une pareille erreur ! Ah ! il le « blaguerait » joliment à son retour, M. l'intendant exact, posé, impeccable !

Le lendemain, il s'éveilla de bonne heure et sonna tout aussitôt. Marin, son vieux valet de chambre, entra.

— Le courrier ?

Marin sortit et revint avec quelques journaux, le Figaro, la Gazette de France, la Semaine religieuse, la Gazette des Sports, le Journal des Dames, et les deux prospectus quotidiens : Excellent vin de table du Midi, et La plus ancienne maison de reports. Pas de lettres.

— Comment, il n'y a pas de lettre ?

— Voilà tout, monsieur le baron.